

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 2 décembre 2010

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3740-2010.
Cause tarifaire 2011-2012 d'Hydro-Québec Distribution.
**Version révisée - Planification de l'audience – Association québécoise de lutte
contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).**

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de préciser les renseignements suivants de la part de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique et de Stratégies Énergétiques :

- **Preuve de SÉ-AQLPA (Rapport C-11-4, SÉ-AQLPA-1, Doc. 1) :** Monsieur Jacques Fontaine, témoin-expert. Durée : 10 minutes.
- **Preuve commune de SÉ-AQLPA-GRAME (Trois rapports C-13-2 SÉ-AQLPA-GRAME-1 Doc. 1 et C-13-2 SÉ-AQLPA-GRAME-2 Doc. 1 et C-11-4 SÉ-AQLPA-GRAME-4 Doc.1) :** Mesdames Valentina Poch et Nicole Moreau et Monsieur Jacques Fontaine. Durée : 40 minutes.
- **Disponibilités des panels de SÉ-AQLPA et de SÉ-AQLPA-GRAME :** Les panels sont disponibles tous les jours de l'audience prévue, sauf le 14 décembre 2010.
- **Contre-interrogatoire d'Hydro-Québec :** Environ 40 minutes (Panel 1 : 5 min, Panel 2 : 5 min., Panel 3 : 15 min., Panel 4 : 15 min.). Le tout sujet à ajustement après que la preuve aura été entendue.
- **Contre-interrogatoire des autres intervenants :** Environ 5 minutes par intervenant ayant présenté une preuve. Le tout sujet à ajustement après que la preuve aura été entendue.
- **Plaidoirie de SÉ-AQLPA :** 40 minutes.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants.